

publié le 29 juin 2023

Décision N°48-2023

Mission de Maîtrise d'œuvre
Travaux de réaménagement de l'ancienne poste à Fresnes Sur Escaut

Le Maire de Fresnes Sur Escaut,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020 portant sur la délégation générale au Maire pour la durée de son mandat, et notamment l'article L2122-22-4° :

- Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant la nécessité de s'adjoindre les compétences d'un bureau d'Etudes pour le projet de réaménagement de l'ancienne poste pour y accueillir un commerce de produits bio,

Considérant l'offre du Bureau d'Etudes SAKARIBA – 62, rue Milhomme – 59 300 VALENCIENNES,

Décide :

Article 1 : De signer une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de l'ancienne poste entre la commune de Fresnes Sur Escaut et le B.E SAKARIBA ;

Article 2 : Le montant de la mission s'élève à 23 128,00 € HT soit 27 753,60 € TTC réparti comme suit :

Mission de base (DIAG / ESQ / AVP / AT-DP / PRO/DCE) :	21 168,00 € HT soit 25 401,60 € TTC
Mission optionnelle (ACT) :	1 960,00 € HT soit 2 352,00 € TTC

Article 3 : La dépense est prévue au budget.

Fait à Fresnes Sur Escaut, le 14/06/2023,

Madame le Maire,
Valérie FORNIES,



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR